

## Compte rendu de séance

### Séance du 25 Juillet 2023

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	8	

Date de la convocation
18/07/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture  
Publication du :

L'an 2023, le 25 Juillet à 20:00, le Conseil Municipal de Commune de Saint-Rémy-du-Plain, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique sous la présidence de Monsieur PRIOUL Dominique, (Maire).

**Présents** : M. PRIOUL Dominique, M. RAPINEL Stéphane, Mme MEIGNAN Laëtitia, M. BELLIER Dany, M. COQUELIN Emile, M. DIBON Jérôme, M. GUIAVARCH Benoît, Mme PELÉ Mireille

**Excusés** : M. GROUAZEL Pierre, Mme LEBOSSÉ Marie-Jeanne, M. LECLERC Guillaume, M. MATHIEU Sébastien, Mme PAUGAM Sylvia  
**Absent(s)** : Mme JAMES Laëtitia, Mme MANGENOT Aurore

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme MEIGNAN Laëtitia

#### **Objet(s) des délibérations**

2023-040 - Prêt Travaux assainissement  
2023-041 - Salle des fêtes : Programme de travaux :  
2023-042 - Ecole : Achat Photocopieur :  
2023-043 - Cantine : Nettoyage de la hotte.  
2023-044 - Décision modificative N°1 : Budget commune 2023 :  
2023-045 - Salle St Michel : raccordement à l'assainissement collectif.

#### **2023-040 – Prêt Travaux assainissement**

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à examiner les propositions faites par **la Banques des territoires** pour un prêt destiné à financer des travaux de création d'une nouvelle station d'épuration.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal accepte l'offre de prêt « **AQUAPRET** » faite par la Banque des Territoires et décide en conséquence :

**Article 1** : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire à réaliser auprès de la Banque des Territoires un emprunt dont les principales caractéristiques sont les suivantes :

<b>Montant du prêt en euros</b>	600000€
<b>Objet</b>	Travaux de création d'une nouvelle station d'épuration
<b>Durée d'amortissement</b>	40 ans
<b>Taux d'intérêt actuariel annuel</b>	Taux du Livret A en vigueur à la date d'effet du contrat + 0.40%
<b>Périodicité des échéances</b>	Trimestrielle
<b>Durée de la phase de préfinancement</b>	0 à 60 mois
<b>Index</b>	Livret A

<b>Révisabilité du taux d'intérêt à chaque échéance</b>	Double révisabilité (DR)
<b>Remboursement anticipé</b>	Autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
<b>Absence de mobilisation de la totalité du montant du prêt</b>	Autorisée moyennant le paiement d'une pénalité de dédit de 1% calculée sur le montant non mobilisé à l'issue de la phase de mobilisation
<b>Commission d'instruction</b>	0.06% (6 points de base) du montant du prêt : 360€
<b>Amortissement</b>	Déduit (échéance prioritaire)
<b>Typologie Gissler</b>	1A

**Article 2** : le Conseil municipal autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer le contrat à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

### **2023-041 - Salle des fêtes : Programme de travaux :**

Afin d'avancer sur la réflexion du devenir de la salle des fêtes de Saint-Rémy-du-Plain, Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a rencontré un maître d'œuvre « CMOI » : CORMIER Régis de Combourg, qui propose le programme de travaux ci-dessous :

1. Relevés de plans des existants : 1000€
2. Audit Technique : 800€ afin de justifier la déconstruction de la salle.
3. Programme de travaux : 1200€ qui sera établi en collaboration avec un groupe de travail de la mairie.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition d'honoraires, d'un montant total de 3000€ HT et autorise Monsieur le Maire à la signer.

### **2023-042 - Ecole : Achat Photocopieur :**

Le photocopieur de l'école est hors service.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux propositions reçues en mairie pour l'achat d'un photocopieur neuf reconditionné.

Après délibération, le conseil municipal accepte la proposition de chez ASI pour l'achat

D'un copieur SHARP MX2651 pour un montant de 1500€ avec un contrat de maintenance à : 50€ les 10000 copies N/B et 250€ HT les 5000 copies couleur.

### 2023-043 – Cantine : Nettoyage de la hotte.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal deux devis pour le nettoyage de la hotte de la cantine. Après délibération, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise FHV du Rheu pour un montant de : 224.78€HT.

### 2023-044 – Décision modificative N°1 : Budget commune 2023 :

Vu la décision d'acheter un nouveau photocopieur pour l'école,

Vu la mise en œuvre du prélèvement pour hausse du taux de la taxe d'habitation (article 16 de la loi de finances pour 2020)

Monsieur le Maire propose les opérations suivantes sur le budget communal de 2023 :

Section de fonctionnement				Section d'investissement			
Chapitre	Article	Dénomination	Montant	Chapitre	Article	Dénomination	Montant
014	739118	Autres restitutions au titre de dégrèvements sur contributions directes	+1421€	21	2188-48	Acquisition école	+2000€
022	022	Dépenses imprévues	-1421€	21	2188-42	Acquisition « Douz'ensemble »	-2000€
Total			0				0

Après délibération, le conseil municipal accepte ces modifications budgétaires et autorise Monsieur le Maire à les réaliser.

### 2023-045 – Salle St Michel : raccordement à l'assainissement collectif.

Afin de finaliser la viabilisation du terrain où est située la salle St Michel, le conseil municipal accepte le devis de l'entreprise BAUDRY TP pour un montant de 4252.00€HT pour les travaux d'extension du réseau d'assainissement et permettre le raccordement de cette parcelle à l'assainissement collectif.

Il autorise Monsieur le Maire à signer avec le propriétaire riverain : Mr Gaëtan HUQUET, une convention de passage de canalisations.

#### Questions diverses :

#### Planning des travaux d'assainissement :

- Etudes d'exécution : septembre-octobre 2023
- Début des travaux : novembre 2023 pour une durée de 10 mois

Achat d'un ordinateur portable : Aucun devis présenté. A voir à la réunion de septembre avec un montant maximum de 1000€HT.

Groupe de travail pour la salle des fêtes : Mr le Maire et les trois adjoints ainsi que Jérôme DIBON, Dany BELLIER et Benoît GUIAVARCH

**Choix de nom du futur lotissement « Route de Bazouges »** : lotissement » Les grands chênes ».

**Date des réunions de conseil municipal** : Le 2<sup>ème</sup> lundi du mois.

**Information emploi** : Démission de Mr Yann LOUYER au 31 juillet 2023.

**Désherbage cimetièrre et pourtour de la mairie/église** : voir pour une prestation de service.

**Invitation soirée du 24 août.**

Séance levée à: 22:30

*En mairie, le 27/07/2023*

*Le Maire*

*Dominique PRIOUL*